Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212202345-20251222-251201-DE

DEPARTEMENT
des COTES D'ARMOR

Arrondissement
de GUINGAMP

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE de PLOUVARA

n°25-12-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 14
Membres présents : 14
Votants : 14

Convocations le 17/12/2025

Objet : Parc stationnement Rue Saint-Yves - Marché

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux décembre à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Mr NICOLAS Cyril, Maire.

Etaient présents : C.NICOLAS - S.L'HOSTELLIER - A.GUÉNO - L.TURBAN - D.LECOQ - R.LARIVEN - C.BANIEL - T.JOUFFE - B.LE TEXIER - D.MÉHAUTÉ - T.BERTHAUD - M.MÉLÉARD - A.FROMAGÉ - C.DUDAL

Secrétaire de séance : S.L'HOSTELLIER

Compte tenu du montant estimé des travaux inférieur à 100 000 € HT, monsieur le Maire rappelle qu'une consultation directe de trois entreprises de travaux publics a été lancée le 15 octobre 2025 pour la création d'un parc de stationnement Rue Saint-Yves et, à ce titre, informe l'assemblée que la commission s'est réunie ce jour à 18h en mairie pour procéder à l'analyse des trois offres reçues dans le délai imparti.

Monsieur le Maire présente les offres :

	DESIGNATION DES TRAVAUX	EUROVIA	COLAS	BIDAULT SAS
1	Voirie	18 915,00 €	20 270,00 €	18 265,00 €
2	Signalisation	3 359,88 €	3 228,75 €	3 342,50 €
3	Aménagement paysager	460,00 €	1 000,00 €	550,00 €
	MONTANT TOTAL HT	22 734,88 €	24 498,75 €	22 157,50 €
	TVA 20,0%	4 546,98 €	4 899,75 €	4 431,50 €
	MONTANT TOTAL EURO TTC	**27 281,85 €**	**29 398,50 €**	**26 589,00 €**

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212202345-20251222-251201-DE

De la consultation, il ressort que

- l'Entreprise BIDAULT SAS de PLOUFRAGAN est la mieux disante pour un montant de 26 589 € TTC. La commission a décidé de valider cette offre.

Monsieur le Maire indique que les membres de la commission d'ouverture des plis ont confié l'analyse approfondie des offres à ING Concept, assistant à maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

- valide la décision de la commission d'ouverture des plis de retenir l'entreprise BIDAULT SAS pour un montant de 22 157.50 € HT soit 26 589 € TTC,
- accepte la réalisation des travaux pour le montant ci-dessus indiqué, précisant que les crédits nécessaires sont prévus sur l'opération n°97 / travaux (art.2151).
- autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au marché.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Cyril NICOLAS

Le secrétaire,
Stéphanie L'HOSTELLIER